Premier Secrétaire et Chargé d'Affaires Dreli Solomon, Ambassade de la République du Vanuatu à Bruxelles

Discours à l'occasion de la réception diplomatique au Radisson, Bruxelles :
« Faire avancer la reconnaissance de l'écocide : une initiative diplomatique pour l'OACPS et la COP30 »

Jeudi 13 mars 2025

Excellences, collègues et amis,

Nous vous remercions d'être ici aujourd'hui, et nous remercions la République Démocratique du Congo de co-organiser cet événement avec nous ; nous remercions l'OACPS de le promouvoir et Stop Ecocide International de le soutenir.

Comme vous le savez, le Vanuatu, ainsi que de nombreux États représentés dans cette salle aujourd'hui, se trouve en première ligne du changement climatique et des graves défis écologiques. Nos populations subissent les conséquences de dommages dont nous ne sommes pas responsables et, par conséquent, nous avons été à l'avant-garde des initiatives juridiques visant à remédier à ces problèmes, à la fois par nécessité et par choix.

Vous connaissez bien sûr la demande d'Avis Consultatif soumise à la Cour Internationale de Justice sur le changement climatique, ainsi que les récentes audiences sur ce sujet. Le thème d'aujourd'hui vous est peut-être moins familier ; cependant, nous pouvons vous assurer qu'il attire rapidement l'attention à l'échelle internationale.

Le Vanuatu reconnaît depuis longtemps la pertinence du droit pénal international en matière de protection de l'environnement. Lors de l'Assemblée des États Parties de la Cour Pénale Internationale en 2019, le Vanuatu a exhorté les États Parties à envisager sérieusement la criminalisation de l'écocide dans le Statut de Rome. Depuis cette déclaration, l'idée d'une loi contre l'écocide a pris une ampleur considérable dans le monde entier. Elle est aujourd'hui soutenue par de nombreux secteurs et parties prenantes, avec des propositions nationales dans plusieurs juridictions, ainsi que la récente criminalisation d'infractions « comparables à l'écocide » au sein de l'Union Européenne.

À la lumière de ces évolutions, en septembre dernier, le Vanuatu, avec le co-parrainage des nations des Fidji et des Samoa, a proposé l'inclusion d'un crime autonome d'écocide au sein du Groupe de travail sur les amendements de la Cour afin de répondre pleinement aux pires cas de destruction environnementale, en temps de guerre comme en temps de paix. Peu après, lors de la COP16 sur la biodiversité des Nations Unies, la République Démocratique du Congo a exprimé son ferme soutien à cette proposition.

Pour assurer une protection adéquate de l'environnement, dont dépendent ultimement tous les droits humains, des normes applicables et contraignantes sont nécessaires, ainsi qu'une coopération internationale efficace à travers les sphères nationales, régionales et internationales. Le Statut de Rome et la Cour Pénale Internationale offrent des outils légitimes pour garantir une action collective efficace en ce sens.

Et bien que le Vanuatu comprenne que cette discussion ne soit pas à aborder à la légère, nous avons néanmoins chaleureusement invité tous les États Parties à engager un dialogue constructif sur notre proposition, dans la compréhension que de nouveaux outils peuvent être nécessaires pour faire face aux nouveaux défis.

Nous encourageons également tous les États à examiner les possibilités d'incorporer l'écocide dans leurs propres codes pénaux nationaux, comme plusieurs pays sont déjà en train de le faire.

Vous entendrez ce soir des experts sur la pertinence, la justification et les avancées de la reconnaissance de l'écocide, et nous espérons que vous parviendrez à la même conclusion que le Vanuatu : qu'une loi préventive appliquée à l'échelle mondiale, afin de protéger les écosystèmes vitaux dont dépendent nos vies et nos économies, garantira un avenir plus responsable et plus sûr pour toutes les nations et tous les peuples.

Je vous remercie de votre attention.